



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 8 juillet 2024 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lamoureux.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette, Maire et Madame Marielle Gervais sont absents.

ORDRE DU JOUR ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

4 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Motion de félicitation - prix Mérite ADMQ - Lukas Bouthillier

4.2 Autorisation – Processus d'acquisition du lot 6 471 018

4.3 Autorisation – Processus d'acquisition du lot sans désignation cadastrale adjacent au lot 5 107 528

5 FINANCES

5.1 Congrès annuel 2024 – Fédération québécoise des municipalités

5.2 Autorisation d'encherir – vente pour défaut de paiement de taxes

5.3 Approbation – liste des propriétés en défaut de paiement de taxes

5.4 Autorisation de paiement - Équipements récréatifs Jambette inc.- Revitalisation parc Jameson

5.5 Autorisation de paiement - Équipements récréatifs Jambette inc. - Revitalisation parc Robert-Aumont

5.6 Octroi de contrat – services professionnels pour la vérification des états financiers 2024-2028

5.7 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (6e version)

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juin 2024

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

8.1 Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A)

8.2 Nomination - Comité d'étude des demandes de démolition



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

- 9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Eloi Moisan inc. - Sentier de la nature Phase II
- 9.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Acier Drummond inc. – Sentier de la nature Phase II
- 9.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Pieux VisTech Rive-sud (2011) inc. - Sentier de la nature Phase II
- 9.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Aluma Systems inc. – Sentier de la nature Phase II
- 9.5 Demande de commandites - École Capitaine Luc Fortin
- 9.6 Demande de commandite - Coopérative de Santé et solidarité
- 9.7 Demande d'aide financière - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public - déneigement
- 10.2 Octroi de contrat - Signalisation Kalitec Inc. et autorisation de paiement
- 10.3 Octroi de contrat – Stantec Experts-conseils ltée – Mise à jour du plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de la chaussée
- 10.4 Octroi de contrat - Avizo Experts-Conseils et autorisation de paiement

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1 Adoption – Règlement 322-2009-34 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier les normes pour certains usages, aménagements et constructions, en plus de mettre à jour le règlement en fonction des lois et règlements
- 11.2 Avis de motion et dépôt – projet de Règlement numéro 459-2018 (2024) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
- 11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 436-2016 (2024) concernant la circulation et le stationnement
- 11.4 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-35 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal
- 11.5 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-35 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

- 13.1 Déboursés du mois de juin 2024

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13207-07-08 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13208-07-08 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024.

13209-07-08 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

13210-07-08 4.1 Motion de félicitation - prix Mérite ADMQ - Lukas Bouthillier

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Lukas Bouthillier pour l'obtention du prix Mérite de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) lors du congrès annuel. Les prix Mérites ADMQ visent à rendre hommage aux membres qui se sont distingués par leur contribution, leur engagement, leur implication, leur sens de l'innovation de leur Municipalité, et ce, à titre de professionnels de la gestion municipale ;

QUE Lukas Bouthillier a su se distinguer lors de la dernière année pour sa contribution au sein de la Municipalité de Venise-en-Québec.

13211-07-08 4.2 Autorisation – Processus d'acquisition du lot 6 471 018

CONSIDÉRANT que le lot 6 471 018 se situe sur la 51e rue Ouest ;

CONSIDÉRANT que ce lot servira à des fins municipales ;

CONSIDÉRANT que ce lot permettra d'effectuer des travaux de réhabilitation du réseau sanitaire ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité.

DE MANDATER le directeur général à procéder à l'acquisition d'une partie du lot 6 471 018, pour un montant maximal de 144 000 \$ plus les taxes applicables ;

DE PAYER la totalité de la dépense à même le surplus non affecté ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

13212-07-08 4.3 Autorisation – Processus d'acquisition du lot sans désignation cadastrale adjacent au lot 5 107 528

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entamé des démarches pour acquérir un lot sans désignation cadastrale appartenant au domaine hydrique situé en façade du lot 5 107 528 ;

CONSIDÉRANT que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives publiques ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de vente faite par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du lot sans désignation cadastrale en façade du lot 5 107 528 ;

D'AUTORISER le directeur général à entamer toutes les démarches requises pour donner effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente.

5 FINANCES

13213-07-08 5.1 Congrès annuel 2024 – Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT le congrès annuel 2024 de la Fédération québécoise des municipalités se tenant du 26 au 28 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le congrès annuel offre un large éventail de formations ;

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'INSCRIRE le maire M. Raymond Paquette, les conseillers, M. Pierre Lamoureux, Mme Mélanie Ménard ainsi que le directeur des travaux publics Gabriel Chénier, le responsable de l'urbanisme Éric De Grand Maison et le directeur général, Lukas Bouthillier, au coût de 990 \$ par personne plus les taxes applicables ;

DE REMBOURSER tous les frais afférents à cet événement ;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 458-2018(2022) établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Venise-en-Québec.

13214-07-08 5.2 Autorisation d'enchérir – vente pour défaut de paiement de taxes



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT l'habilitation de la Municipalité en matière de recouvrement de taxes impayées en vertu du Code municipal ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE MANDATER le directeur général greffier-trésorier avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Commission scolaire Eastern Townships, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou le maire à enchérir jusqu'au montant des taxes pour et au nom de la municipalité sur les immeubles mis en vente pour taxes impayées, et ce, afin de protéger les intérêts de la Municipalité.

13215-07-08 5.3 Approbation – liste des propriétés en défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT que l'article 1022 du Code municipal du Québec stipule que le conseil doit approuver la liste préparée par le greffier-trésorier mentionnant toutes les informations requises par la Loi concernant les immeubles et propriétaires en défaut de paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est requise en vertu de l'article 1038 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire entamer la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2024 ;

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes préparées par le directeur général greffier-trésorier.

13216-07-08 5.4 Autorisation de paiement - Équipements récréatifs Jambette inc.- Revitalisation parc Jameson

CONSIDÉRANT la construction de modules de jeu au Parc Jameson ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc. d'un montant de 52 900 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13217-07-08 5.5 Autorisation de paiement - Équipements récréatifs Jambette inc. - Revitalisation parc Robert-Aumont

CONSIDÉRANT la construction d'un module de jeu au parc Robert-Aumont ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc. d'un montant de 19 803,69 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

- 13218-07-08 5.6 Octroi de contrat – services professionnels pour la vérification des états financiers 2024-2028

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit produire des états financiers audités auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a bien accompli son mandat lors des exercices précédents ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour la vérification des états financiers à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 76 912,50 \$ sur une période de 5 ans selon les modalités de l'offre de service reçu le 3 juin 2024.

- 13219-07-08 5.7 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (6e version)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juin 2024

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 juin 2024.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

13220-07-08 8.1 Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A)

CONSIDÉRANT le Règlement 476-2021 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, d'agrandissement, rénovation, modification et affichages traitées par le service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) datés du 25 juin 2024 et du responsable de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'APPROUVER le projet d'agrandissement de la maison modulaire de 14' x 19' en revêtement de canexel venant s'annexer au garage afin d'y combiner le tout soumis pour la propriété du 23, rue des Pinsons ;

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage indépendant de type résidentiel sur 1 étage de 30' x 24' sur le côté gauche de la maison soumis pour la propriété du 207, 34e Rue Ouest ;

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage indépendant de 20' x 24' recouvert de vinyle blanc sur dalle au sol soumis pour la propriété du 210, 35e Rue Est ;

D'AJOUTER les dossiers complets à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur si applicable.

13221-07-08 8.2 Nomination - Comité d'étude des demandes de démolition

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal annuellement ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE renouveler les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Johnny Izzi, Président

Pierre Lamoureux, Membre et Président substitut

Alain Paquin, Membre

Raymond Paquette, Membre substitut

DE DÉSIGNER le responsable de l'urbanisme étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 484-2022, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE DÉSIGNER l'adjointe à la direction d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

- 13222-07-08 9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Eloi Moisan inc. - Sentier de la nature Phase II

CONSIDÉRANT le projet de réfection du sentier de la nature phase II ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Eloi Moisan inc. pour l'achat du bois de Mélèze qui composera le plancher des nouvelles passerelles au montant de 19 584 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Eloi Moisan inc. pour un montant de 19 584 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

- 13223-07-08 9.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Acier Drummond inc. – Sentier de la nature Phase II

CONSIDÉRANT le projet de réfection du sentier de la nature phase II ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Acier Drummond inc. pour l'achat de divers matériaux en acier pour un montant de 82 323,15 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Acier Drummond inc. pour un montant de 82 323,15 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

- 13224-07-08 9.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Pieux VisTech Rive-sud (2011) inc. - Sentier de la nature Phase II

CONSIDÉRANT le projet de réfection du sentier de la nature phase II ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pieux VisTech Rive-sud (2011) inc. pour l'achat et l'installation des pieux au montant de 59 617 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Pieux VisTech Rive-sud (2011) inc. pour un montant de 59 617 \$ plus les taxes applicables ;
D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;
D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13225-07-08 9.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Aluma Systems inc. – Sentier de la nature Phase II

CONSIDÉRANT le projet de réfection du sentier de la nature phase II ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Aluma Systems inc. pour l'achat des poutrelles d'aluminium pour un montant de 92 426,48 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Aluma Systems inc. pour un montant de 92 426,48 \$ plus les taxes applicables ;
D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;
D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13226-07-08 9.5 Demande de commandites - École Capitaine Luc Fortin

CONSIDÉRANT que l'École Capitaine Luc Fortin ainsi que des parents bénévoles organisent un tournoi de baseball pour amasser des fonds pour les activités scolaires 2024-2025 ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le prêt de la machine à popcorn au profit de l'École Capitaine Luc Fortin les 30 et 31 août.

13227-07-08 9.6 Demande de commandite - Coopérative de Santé et solidarité

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Santé et solidarité de Venise-en-Québec souhaite réserver la grande salle du centre communautaire pour l'assemblée générale annuelle ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE PRÊTER gratuitement le centre culturel le 21 août 2024 pour la Coopérative de Santé et solidarité de Venise-en-Québec.

13228-07-08 9.7 Demande d'aide financière - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés

Considérant que la la Politique pour les familles et les aînés de la Municipalité de Venise-en-Québec ainsi que de son plan d'action 2020-2022 est arrivée à échéance ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille pour la mise à jour d'une politique portant sur les aînés et la famille ainsi que du plan d'action afférent afin de devenir une municipalité amie des aînés et de la famille ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2024-2025, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Lukas Bouthillier est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 1 ;

DE DÉSIGNER étant Steve Robitaille et Johnny Izzi, les personnes élues responsables du dossier « Aînés » pour soutenir la mise à jour d'une politique portant sur les aînés et la famille ainsi que du plan d'action afférent ;

DE DÉSIGNER Marie-Ève Boulanger étant la responsable des loisirs pour siéger sur le comité de pilotage également et d'agir comme responsable pour interagir avec le Ministère.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13229-07-08 10.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public - déneigement

CONSIDÉRANT le besoin de soumettre un appel d'offres pour le déneigement du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire non conforme a déposé sa soumission lors du premier appel d'offres pour le déneigement du réseau routier municipal ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le Directeur général à lancer un appel d'offres public concernant le contrat de déneigement du réseau routier municipal selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des services professionnels de plus de 133 800 \$.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



13230-07-08 10.2 Octroi de contrat - Signalisation Kalitec Inc. et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire améliorer la sécurité routière ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Signalisation Kalitec Inc. pour l'achat de 8 afficheurs de vitesse radar pour un montant de 42 611,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Signalisation Kalitec Inc. pour un montant de 42 611,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13231-07-08 10.3 Octroi de contrat – Stantec Experts-conseils Itée – Mise à jour du plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de la chaussée

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mandater une firme pour la réalisation de la mise à jour de son plan d'intervention pour tenir compte de nouvelles inspections télévisées qu'elle a fait réaliser et d'ajouter des informations additionnelles qu'elle a acquises depuis la réalisation du précédent plan d'intervention émis en 2018 et réalisé par la firme Tétra-Tech ;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention sera réalisé en respectant les exigences du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (Guide) émis en novembre 2013 par le MAMH et son complément ;

D'OCTROYER le contrat auprès de Stantec Experts-conseils Itée pour la mise à jour du plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de la chaussée pour un montant de 47 250,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13232-07-08 10.4 Octroi de contrat - Avizo Experts-Conseils et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT qu'une campagne de mesures de débit en continu en 6 sites du bassin versant de l'étang John est requis pour corriger les problèmes de drainage de certains secteurs de la Municipalité ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que Conservation Nature Canada assumera une portion des dépenses ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Avizo Experts-Conseils pour la campagne de mesure de débit pour un montant de 34 888 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Avizo Experts-Conseils pour un montant de 34 888,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

11 RÉGLEMENTATION

- 13233-07-08 11.1 Adoption – Règlement 322-2009-34 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier les normes pour certains usages, aménagements et constructions, en plus de mettre à jour le règlement en fonction des lois et règlements

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le règlement gouvernemental sur la sécurité des piscines a été amendé en 2021 ;

CONSIDÉRANT que depuis le 1er mars 2022, un régime transitoire gouvernemental établit de nouvelles règles pour toutes les interventions en zone inondable, en rive et en littoral ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 322-2009-34.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 11.2 Avis de motion et dépôt – projet de Règlement numéro 459-2018 (2024) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 459-2018 (2024).

- 11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 436-2016 (2024) concernant la circulation et le stationnement

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 436-2016 (2024).

- 11.4 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-35 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le 1er projet de règlement 322-2009-35 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal.

- 13234-07-08 11.5 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-35 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le régime pénal particulier pour les contraventions à un règlement municipal en matière d'abattage d'arbre ont été modifiées ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 1er projet de règlement 322-2009-33 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13235-07-08 13.1 Déboursés du mois de juin 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de juin 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 799 474,39 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13236-07-08 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 24.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Pierre Lamoureux, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

LISTE DES DÉBOURSÉS DU 25-05-2024 AU 21-06-2024			
<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DATE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
CHÈQUES			
BOISSÉ JACINTHE	31-05-2024	50.00 \$	LOISIR-REMB ACTIVITÉ
DENICOURT & DENICOURT, ARPEUTEUR	31-05-2024	747.34 \$	VOIRIE-IMPLANTATION GARAGE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	31-05-2024	262.47 \$	VOIRIE-NIVELAGE MONTÉE ROY
ME. AUDREY VEILLETTE, NOTAIRE	31-05-2024	728.65 \$	URBANISME-RECHERCHE ACTE
PAQUETTE RAYMOND	31-05-2024	278.95 \$	CULTURE-REPAS COMITÉ GALERIE D'ART
RHÉAUME KARINE	31-05-2024	100.00 \$	LOISIR-REMB ACTIVITÉ
ROCHELEAU ET FILS INC.	31-05-2024	542.08 \$	VOIRIE-LOCATION CONTENEUR
STEEVE GAUVINH SON ET LUMIÈRES	31-05-2024	1 697.00 \$	CULTURE-CENTRE CULTUREL-ÉCLAIRAGE
TECHSPORT INC.	31-05-2024	405.08 \$	ENV-SAL PARC A CHIENS
LAVERRIÈRE FRANÇOIS	24-05-2024	580.38 \$	VOIRIE-RÉPARATION FIL PARC CULTURE
RHÉAUME SIMON	24-05-2024	517.39 \$	VOIRIE-ÉMONDAGE
BEAULIEU CATHERINE	10-06-2024	200.00 \$	ADM-REMB DÉPÔT CLÉ 60E
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR INC.	10-06-2024	2 714.28 \$	SSI-HABIT FLOTTANTES
BRAULT PASCAL	10-06-2024	574.88 \$	M-PUBLIC-CLIMATISEURS
CLR COMMUNICATION PLUS	10-06-2024	63.24 \$	SSI-COMMUNICATION
LE GROUPE ADE	10-06-2024	2 407.29 \$	AQU-RÉPARATION VANNE D'EAU
GROUPE PLEINE TERRE	10-06-2024	3 679.20 \$	URB-HONORAIRES
JAMBETTE INC. - ÉQUIP. RÉCRÉATIF	10-06-2024	88 632.49 \$	PARCS-BORDURES AIRE DE JEUX
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	10-06-2024	695.89 \$	BIBLIO-LIVRES
PÉPINIÈRE DU BRISE-VENT	10-06-2024	2 356.99 \$	VOIRIE-ÉMONDAGE
PHARMACIE P-H AUBIN ET E. GODBOUT	10-06-2024	224.45 \$	SPR-ÉPIPEN
RCCT INC.	10-06-2024	31 905.56 \$	CLIMATISEUR H-VILLE-MARCHÉ PUBLIC
RYAN NATALIE	10-06-2024	131.94 \$	ADM-REMB REPAS CAUCUS
SDC VILLAS DU LAC CHAMPLAIN PAHSE II	10-06-2024	172.46 \$	ADM-REMB LOC. SALLE
SHELLEX GROUPE CONSEIL	10-06-2024	2 586.94 \$	AQU-AJOUT DE VANNE
STANTEC-EXPERT - CONSEIL	10-06-2024	1 896.22 \$	HONORAIRES
MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	17-06-2024	300.00 \$	LOISIR-PETITE CAISSE ST-JEAN-BAPTISTE
		144 451.17 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
DUPUIS PATRICK DESIGNER	24-05-2024	400.00 \$	ÉTIQUETTES-LOGO
HYDRO QUÉBEC	24-05-2024	1 385.89 \$	GARAGE-PARC-PP8
VISION BLEU	24-05-2024	6 553.58 \$	H-V LUMIÈRES
AQUASPHERA CONSEIL INC.	31-05-2024	839.90 \$	URB-COURS D'EAU
ARP SERVICES TECHNIQUES INC.	31-05-2024	4 636.49 \$	URB=BASSIN 51E RUE OUEST
B. FRÉGEAU & FILS INC.	31-05-2024	5 356.40 \$	AQU-RÉPARATION VANNE D'EAU
CARDIO CHOC	31-05-2024	110.93 \$	SPR-ÉLECTRODES
LES ENTREPRISES FOBROCO INC.	31-05-2024	4 109.77 \$	RÉS.- DÉODORISANT PP12345678910
FABRIK ART	31-05-2024	109.23 \$	MARCHÉ PUBLIC-ENSEIGNES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	31-05-2024	1 342.68 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR INC.	31-05-2024	1 075.65 \$	VOIRIE- HINO / SSI-DODGE
GROUPE GÉOS	31-05-2024	39 723.86 \$	RÉS. OPTIMISATION STEP
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	31-05-2024	125.00 \$	LOISIR-GALA
MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX	31-05-2024	114.98 \$	SSI-FORMATION AUTOS
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	31-05-2024	0.60 \$	ADM- QUOTE-PART
POMPEX INC	31-05-2024	1 928.45 \$	RÉS-PP1 ENTRETIEN
SANIBERT	31-05-2024	114.98 \$	PARC-TOILETTE
TETRA TECH QI INC.	31-05-2024	10 612.20 \$	URB-MISE À NIVEAU
VINCI CONSULTANTS	31-05-2024	5 146.28 \$	VOIRIE-PLAN ET DEVIS
VOX AVOCATS INC.	31-05-2024	1 149.75 \$	ADM- HONORAIRES
ARP SERVICES TECHNIQUES INC.	04-06-2024	20.00 \$	AJUSTEMENT FACTURE 873
DESJARDINS	01-06-2024	150.00 \$	ADM-FRAIS BANCAIRES
HYDRO QUÉBEC	04-06-2024	1 794.41 \$	GALERIE D'ART-USINE
PROANIMA	01-06-2024	1 446.08 \$	SERVICE ANIMALIER
SERVICE DE CARTES DESJARDINS.	06-06-2024	9 486.11 \$	ADM-VOIRIE-ACCESSOIRES
ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES	10-06-2024	27 915.93 \$	BORNES ÉLECTRIQUE RECHARGE
ARTICLES PROMO D. DUPUIS	10-06-2024	430.98 \$	VOIRIE-T-SHIRT
BERNIER PAUL	10-06-2024	35.00 \$	CCU MAI 2024
BORDO, LANA	10-06-2024	874.08 \$	ADM-CONCIERGERIE
BUREAU-TECH	10-2006-24	404.46 \$	ADM-LOCATION CONTRAT PHOTOCOPIEUR
BENEVA	10-06-2024	2 179.89 \$	ASSURANCE COLLECTIVES
CASHMAN ANNE	10-06-2024	35.00 \$	CCU MAI 2024
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	10-06-2024	986.03 \$	RÉPARATION LUMINAIRES-M-PUBLIC
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	11-06-2024	4 500.59 \$	PARC JAMESON-CRÉDIT PORTE GARAGE
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURIE	10-06-2024	35.00 \$	CCU MAI 2024
EUROFINS / ENVIRONEX	10-06-2024	1 606.78 \$	ANALYSES DES EAUX
FABRIK ART	10-06-2024	735.84 \$	LOISIRS-ENSEIGNES ST-JEAN-BAPTISTE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10-06-2024	373.67 \$	ADM-ABONNEMENT QUÉBEC MUNICIPAL
GAGNÉ MARTIN	10-06-2024	390.00 \$	LOISIRS-LOCATION CENTRE-CULTUREL
VULCAIN ALARM - HONEYWELL	10-06-2024	240.30 \$	SSI-INSPECTION 1/2
HUARD EXCAVATION INC.	10-06-2024	300 587.60 \$	VOIRIE-TROTTOIRE
ICIMÉDIA INC.	10-06-2024	1 194.59 \$	ADM-AVIS PUBLIQUE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION	10-06-2024	455.30 \$	VOIRIE-NIVELAGE
JAKARTA CARTOGRAPHIE 3D INC	10-06-2024	7 962.01 \$	URB-COUCHE CARTOGRAPHIE
JEAN-FRANCOIS BEAUDIN	10-06-2024	1 042.29 \$	VOIRIE-VÊTEMENT
LALONDE NICOLE	10-06-2024	35.00 \$	CCU MAI 2024
LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC	10-06-2024	100.00 \$	LOISIR-ABONNEMENT
JLD-LAGUÉ	10-06-2024	188.81 \$	VOIRIE-TRACTEUR JD
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	10-06-2024	114.57 \$	LOISIR-ABONNEMENT
MASSÉ DOMINIC	10-06-2024	35.00 \$	CCU MAI 2024
NETTOYEUR MARTIN	10-06-2024	81.58 \$	ADM-ENTRETIEN TAPIS-FIN CONTRAT
PAPETERIE COWANSVILLE	10-06-2024	41.25 \$	ADM-FOURNITURES
PITNEY BOWES	10-06-2024	1 474.26 \$	ADM-RECHARGE TIMBREUSE ET CARTOUCHES
REIS JEAN-PIERRE	10-06-2024	225.00 \$	LAVAGE DES VITRES DIVERS BÂTIEMENT
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	10-06-2024	721.32 \$	BIBLIO-CONTRAT
SANI-FONTAINES INC.	10-06-2024	177.14 \$	PARC JAMESON-FONTAINE
SAUVETAGE L'ARANÉA INC.	10-06-2024	3 374.52 \$	SSI-MAINTIEN NAUTIQUE
SERVICE DE SÉCURITÉ ADT	10-06-2024	375.90 \$	ADM-SERVICE D'ALARME
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	10-06-2024	431.18 \$	VOOM-IHR-PUROLATOR
SERVICE DE CARTES DESJARDINS.	10-06-2024	78.12 \$	SSI-ACCESSOIRES CARTOUCHES
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	10-06-2024	787.69 \$	VOIRIE-RÉPARATION
TETRA TECH QI INC.	10-06-2024	2 338.31 \$	HONORAIRES ÉTUDE AUTOMATISATION
UNI-SELECT CANADA INC.	10-06-2024	115.44 \$	VOIRIE-SSI
VILLE DE BEDFORD	10-06-2024	4 788.31 \$	QUOTE-PART ARENA
VOX AVOCATS INC.	10-06-2024	4 995.01 \$	HONORAIRES FRAIS COUR
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	10-06-2024	10 186.79 \$	VOIRIE-PORTE DE GARAGE
BÉLANGER SAUVÉ	15-06-2024	2 804.24 \$	HONORAIRES-
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-06-2024	5 129.34 \$	CONCIERGERIE PARCS
G.E.S.T.I.M. INC.	15-06-2024	1 089.74 \$	URB-HONORAIRES INSPECTION
ICIMÉDIA INC.	15-06-2024	372.61 \$	ADM- AVIS PUBLIC
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-06-2024	34 371.62 \$	QUOTE-PART
PAPETERIE COWANSVILLE	15-06-2024	181.51 \$	ADM-FOURNITURES
TÉLUS	15-06-2024	34.01 \$	VOIRIE-SSI-TOURISTIQUE
CAUCA	15-06-2024	270.00 \$	SSI-COMMUNICATION
GAGNÉ MARTIN	15-06-2024	1 550.00 \$	LOISIR-MARCHÉ PUBLIC-ST-JEAN-BAPTISTE
L'HOMME ET FILS INC.	15-06-2024	2 996.48 \$	VOIRIE-PARCS
HYDRO QUÉBEC	15-06-2024	2 556.65 \$	LUMINAIRES
MARCHÉ VENISE	15-06-2024	182.01 \$	ÉPICERIE
SUPER SOIR	15-06-2024	2 060.27 \$	CARBURANT VOIRIE-SSI
		533 982.24 \$	
		678 433.41 \$	
		121 040.98 \$	
		799 474.39 \$	